

Elèves avec des besoins spécifiques
dans l'enseignement secondaire II –
Etat des lieux et perspectives à Genève

Renate von Davier
Berne, le 30 août 2017

Élèves avec des besoins spécifiques ?

Troubles neuro-développementaux des apprentissages

(Dyslexie/dysorthographe (79%), dysgraphie /dyspraxie, dyscalculie)

Déficiences (ouïe, vue, motrices, ...)

Troubles (TDA/H, TSA, Troubles alimentaires, Troubles psychiques)

Maladies invalidantes (Cancer, Epilepsie,)

Cours Euler, saut de classe,

Certains des élèves sont au bénéfice de mesures de soutien spécialisé.

Troubles neuro-développementaux des apprentissages

Trouble en lecture
et en expression
écrite

dyslexie,
dysorthographe

Trouble en
mathématiques

dyscalculie

Trouble de la
coordination motrice

dysgraphie, dyspraxie

Les aménagements dans l'école régulière secondaire II

- Le cadre légal
- La compensation des désavantages
- Quels aménagements?
- Les acteurs: l'élève et ses parents, le thérapeute, l'école
- Le dispositif genevois

Le cadre légal

- Constitution fédérale, art. 2, 8
- Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand)
- La compensation des désavantages (Fondation Centre Suisse de pédagogie spécialisée CSPA)
- Plan d'études et programmes = référence, mêmes objectifs de promotion et de certification pour tous les élèves
- Principes : équité, égalité de traitement, proportionnalité, faisabilité de la mise en œuvre, ressources allouées

La compensation des désavantages

- attribuée en fonction des besoins spécifiques liées à la personne et en fonction des répercussions sur la vie scolaire du trouble ou de la déficience
 - contribue à la réussite scolaire
 - ajustement des modalités de travail et d'évaluation
- Elle ne consiste pas en une adaptation des objectifs d'apprentissage, de formation ou de certification

Les aménagements :

- mesures complémentaires aux outils pédagogiques usuels des enseignants et aux stratégies compensatoires de l'élève
- outils pédagogiques usuels qui bénéficient à l'ensemble des élèves de la classe:
 - ❖ choix d'une typographie et d'une police adaptées (*Arial, Comic sans MS, OpenDyslexic*),
 - ❖ utilisation de supports variés et de médias différents (textes, images, sons),
 - ❖ transmission aux élèves de documents écrits (plans du cours, ...),
 - ❖ vérification de la bonne compréhension des consignes,
 - ❖ temps de relecture prévu dans la durée de l'évaluation

Quels aménagements spécifiques ?

- Les aménagements sont octroyés de manière individuelle :
 - ✧ octroi de temps supplémentaire – aménagement du cursus scolaire
 - ✧ guide de relecture individuel validé par l'enseignant, dictionnaire orthographique
 - ✧ adaptation des supports de travail et d'évaluation
 - ✧ ordinateur – sans correcteur orthographique pendant les évaluations
 - ✧ appuis individualisés et coaching
 - ✧ Assistants à l'intégration scolaire (AIS), ...
- le cadre d'application est précisé dans la réglementation cantonale

Les acteurs - 1

- clarification des compétences et rôles = indispensable
- **élève** = compétences **et** difficultés dues à son trouble, mise en place de **stratégies compensatoires**, outils (guide de relecture, ..)
- thérapeute : **attestation individualisée** établie par **un spécialiste** : évaluation clinique détaillée explicitant les répercussions sur les apprentissages, **propositions** motivées d'aménagement

Les acteurs - 2

- **école**: les aménagements **pédagogiques** = de sa compétence, en collaboration avec la DG
 - **enseignants** : bonne connaissance de la situation individuelle de l'élève, apporte soutien et encouragement dans la limite du contexte de la classe régulière, mise en place des aménagements - mais aussi charge supplémentaire, formation et connaissances insuffisantes, manque de ressources de pédagogie spécialisée
- importance du travail en réseau

Le dispositif genevois

- Une directive et une procédure transversale
- une seule procédure: trouble, déficience, maladie invalidante ou situation de handicap **attestés**
- délais: 31 octobre, sauf situations exceptionnelles mais au plus tard 6 semaines avant une session d'examens
- pondération **équilibrée** de l'aspect technique de la langue : disciplines non langues (HI,GE, MA, ... $\leq 10\%$) - langues (FR, AL, AN..)
- Travail en réseau
- nomination de personnes de référence dans les écoles

Quelle documentation pour soutenir les enseignants?

- La documentation doit être adaptée au contexte scolaire et répondre aux besoins des enseignants et des élèves
 - ❖ Création d'un [site internet](https://edu.ge.ch/site/capintegration/)
https://edu.ge.ch/site/capintegration/ géré par un comité rédactionnel transversal
 - ❖ Dépliants d'information destinés aux enseignants mais également aux élèves concernés
- Intensification de la collaboration entre les cantons ?

Et après le secondaire II ?

- Université
- HES
- Formation professionnelle
- Vie professionnelle

Perspectives?

- Meilleure prise en compte des besoins spécifiques des élèves
- Augmentation potentielle des demandes
- **Transversalité** : penser les modalités d'accompagnement et de soutien des élèves en fonction de la **globalité de son parcours et projet scolaire – de l'école primaire à la certification finale**
- **Considérer l'élève en tant qu'acteur**
- Prise en compte du principe de la compensation des désavantages pendant la **formation** initiale et continue des enseignants